



L'ESSENTIEL DE L'ACTUALITÉ JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE
DE L'ASSURANCE, DE LA BANQUE ET DE LA FINANCE SÉLECTIONNÉ PAR ASTRÉE
9 SEPTEMBRE 2024 - N° 115

LA REVUE DE PRESSE

4
septembre

L'ACPR alerte sur la prolifération des fausses offres de prêts immobiliers et de rachats de crédits

Dans [un communiqué de presse](#) en date du 04 septembre 2024, l'ACPR alerte sur la multiplication des fausses offres de prêts immobiliers et de rachats de crédits, qui exposent les victimes à des pertes financières importantes. Les fraudeurs, se faisant passer pour des courtiers ou des établissements de crédit légitimes autorisés en France, utilisent des documents falsifiés arborant des logos officiels pour tromper leurs cibles. Ces dernières sont souvent démarchées via des publicités sur les réseaux sociaux, des sites de comparaison frauduleux, ou encore par téléphone et courriel.

Dans le cas des rachats de crédits, les escrocs visent particulièrement les personnes ayant récemment réalisé des travaux de rénovation énergétique (panneaux solaires, isolation, etc.), leur promettant de meilleures conditions de remboursement. Les victimes, convaincues de la légitimité des offres, se retrouvent piégées et doivent rembourser à la fois leur ancien crédit et le nouveau, les fonds ayant été

détournés par les fraudeurs.

L'ACPR recommande une vigilance accrue et conseille de vérifier l'identité des interlocuteurs en contactant directement les établissements via des numéros indépendants. Elle rappelle également l'existence de listes noires répertoriant les noms de domaines frauduleux et encourage les victimes d'escroqueries à déposer plainte sans délai.

3
septembre

Le Médiateur de l'assurance publie son rapport annuel 2023

Le 3 septembre dernier, le Médiateur de l'assurance publiait [son rapport annuel 2023](#), dévoilant une augmentation notable des saisines et des litiges, reflétant les préoccupations croissantes des assurés. Le rapport met en lumière les principales sources de désaccords entre consommateurs et assureurs, avec une montée des litiges autour de l'assurance santé, de l'assurance emprunteur, ainsi que des questions liées à la transparence des contrats.

Au cours de l'année écoulée, le Médiateur a traité un nombre record de réclamations, renforçant ainsi son rôle central dans la résolution amiable

des conflits entre les assurés et les compagnies d'assurance. Parmi les dossiers analysés, une part importante concerne les désaccords sur les exclusions de garantie, la lenteur de l'indemnisation ou des divergences dans l'interprétation des clauses contractuelles.

Ce rapport souligne également la volonté du Médiateur de renforcer la transparence des pratiques assurantielles et de promouvoir un dialogue équilibré entre les parties. En conclusion, le Médiateur encourage les assurés à bien s'informer avant de souscrire un contrat et invite les compagnies à simplifier leurs communications afin de réduire les incompréhensions.



Publication par l'AEAPP des données techniques mensuelles dans le cadre de Solvabilité II

L'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (« AEAPP ») vient de publier les informations techniques relatives aux courbes des taux sans risque pertinentes, avec une référence à la fin du mois d'août 2024.

Les informations techniques concernant les courbes des taux sans risque sont utilisées pour le calcul des provisions techniques des obligations d'assurance et de réassurance. Conformément à la directive Solvabilité II, l'AEAPP publie ces données mensuellement, via une section dédiée sur son site internet.

Cette publication vise à garantir une cohérence dans le calcul des provisions techniques à l'échelle européenne.

Astrée vous souhaite une très bonne semaine

Avocats et organisme de formation, nous sommes spécialisés dans les problématiques de distribution des produits d'assurances, bancaires et financiers depuis 25 ans.

Suivez toute notre actualité :

67 avenue Pierre Grenier - 92100 Boulogne Billancourt
Tél. : 01 46 10 43 80

*Ce document est la propriété d'Astrée Avocats.
Toute reproduction interdite.*